

ECHOS

Magazine d'information de
l'Administration communale

d'Aubel

AURORE BORÉALE SUR AUBEL



UN PROJET DE 30 LOGEMENTS

Le quartier Saint-Hubert s'agrandit - P. 6-7



AUBEL ENNEIGÉE

Focus sur l'équipe de déneigement - P. 13



Photo rare d'Aubel : le 20 janvier dernier, le village était nimbé d'un exceptionnel vert boréal.

UN PRINTEMPS ENTRE NATURE ET SOLIDARITÉ

Chères Aubeloises, chers Aubelois,

Alors que les dernières neiges de l'hiver s'effacent – nous laissant de magnifiques souvenirs comme en témoigne la couverture de ce numéro – le mois de mars annonce le retour du printemps. C'est une période de renouveau, propice pour mettre en lumière deux piliers essentiels de notre vie locale : la protection de notre environnement et le renforcement de notre lien social.

Ce mois-ci, la transition énergétique s'accélère à Aubel via des actions concrètes. La Commune prend ses responsabilités avec le dépôt du permis pour le champ solaire de Merckhof (p.4). Ce projet, développé sur l'ancienne décharge en partenariat avec le GAL Pays de Herve, permettra d'alimenter l'équivalent de 250 ménages en électricité verte.

En parallèle, je salue les initiatives citoyennes qui complètent cette dynamique, comme le projet d'habitat groupé «Ecole-logis» (rue de la Station) qui lance un système de voiture partagée (p.4). L'eau n'est pas en reste, avec nos balades didactiques (p.8) et le soutien à l'épuration individuelle (p.9).

Mais une commune durable, c'est aussi une commune où il fait bon vivre ensemble. Ce numéro fait la part belle à l'urbanisme avec un dossier concernant le projet de la Société

Wallonne du Logement (SWL) de la rue St Hubert (p.6), qui va redessiner une partie de notre village et proposer une trentaine de logements en acquisition, avec une partie des logements réservés aux primo-acquérents.

C'est aussi l'occasion de valoriser le travail quotidien de nos ouvriers communaux qui œuvrent pour embellir et sécuriser nos rues (p.13).

Du soutien scolaire numérique à l'Université du Temps Libre, en passant par les activités de la Plaine, nous veillons à ce que chaque génération trouve sa place et s'épanouisse à Aubel.

Je vous souhaite une lecture inspirante et un excellent début de printemps.

Freddy LEJEUNE,
Votre Bourgmestre.



CPAS
087/30.62.80

Espace Culture
087/68.72.00

Services travaux
087/68.01.33

Administration communale
087/68.01.30

Tourisme
087/68.01.39

Population/État civil/
Étrangers
Menu 1

Enfance/Jeunesse
Menu 4

RH/Enseignement
Menu 7

RH
Sous menu 1

Enseignement
Sous menu 2

Évènement/Communication/
Location de salle
Menu 2

Urbanisme
Menu 5

Planu/Prévention
Menu 8

Population
Sous menu 1

État civil
Sous menu 2

Étranger
Sous menu 3

Finances/Marchés publics
Menu 3

Environnement/Énergie
Menu 6

Direction générale
Menu 9

Marchés hebdomadaire
Location de salle
Occupation de la voie publique
Sous menu 1

Évènements
Sous menu 2

Prénom	Date naissance
Aloïs	mercredi 18 juin 2025
Olivia	dimanche 6 juillet 2025
Raffaele	lundi 14 juillet 2025
Tim	samedi 19 juillet 2025
Camilia	dimanche 20 juillet 2025
Olivia	dimanche 17 août 2025
Gustin	vendredi 8 août 2025
Orélys	lundi 11 août 2025
Léana	dimanche 17 août 2025
Odile	jeudi 28 août 2025
Victor	dimanche 28 septembre 2025
Zoé	lundi 13 octobre 2025
Arthur	mercredi 15 octobre 2025
Gustave	samedi 18 octobre 2025
Olivia	lundi 3 novembre 2025
Théodore	lundi 10 novembre 2025
Ezequiel	jeudi 20 novembre 2025
Line	mercredi 17 décembre 2025
Ophélie	lundi 12 janvier 2026
Juliette	samedi 24 janvier 2026

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Nom et Prénom	Date décès
BOYENS Mathieu	25-06-25
BRAGARD Monique	18-07-25
BROOK Gary	20-07-25
GROSJEAN Jules	21-07-25
LAHAYE Willy	28-07-25
HISSE, Elise	02-08-25
KÜCK Anneliese	07-08-25
RAMECKERS Gerardine	13-08-25
DEBIOLLES Julien	18-08-25
NAEDENOEN, Léopold	18-09-25
GEUSEBROUWERS Victor	23-09-25
HALLUENT Georges	14-10-25
PIRET René	14-10-25
HUBERT Adèle	30-10-25
CALMEAU Maurice	06-11-25
XHONNEUX Yvonne	08-11-25
REGNIER Pierre	29-11-25
HICK Georges	05-12-25
SNOECK Elisabeth	15-12-25
REMACLE Hubert	22-12-25
SERET Pierre	25-12-25
PELSSER Jean Michel	30-12-25
CRALS Eliane	16-01-26
TOSSINGS Daniel	19-01-26
SPRONCK André	26-01-26
BOULANGER Christophe	01-02-26

ILS SE SONT DIT «OUI»

Prénoms des mariés	Date de mariage
Michel et Dominique	16-08-25
Philippe et Sabine	28-06-25
François et Françoise	25-10-25
Serge et Diane	13-12-25
Gilles et Elise	19-09-25
Arnaud et Audrey	20-09-25
Pierre et Manon	25-10-25
Lucas et Céline	19-07-25
Pierre et Tiffany	05-07-25
Julien et Laura	19-07-25
Daniel-Teofil et Paula-Georgiana	04-08-25
David et Manon	21-06-25
Guillaume et Victoria	27-09-25
Noah et Nina	05-09-25



Mon DOSSIER est l'application qui vous permet de consulter votre dossier personnel au Registre national. **Mon DOSSIER** vous permet de gagner du temps et de l'argent !

Grâce à **Mon DOSSIER**, vous pouvez :

- vérifier vos informations au Registre national,
- signaler des erreurs,
- communiquer vos données de contact,
- prendre connaissance des organismes qui ont consulté vos données personnelles au cours des six derniers mois,
- télécharger ou imprimer gratuitement des certificats électroniques à partir du registre de population,
- télécharger ou imprimer gratuitement des actes d'état civil qui ont été établis après le 31 mars 2019.

Comment ça fonctionne ?

Pour accéder à l'application **Mon DOSSIER**, vous devez préalablement installer un lecteur de cartes avec le logiciel approprié. Vous trouvez la dernière version du logiciel pour votre lecteur de carte sur ce lien : <https://eid.belgium.be/fr>.

Après l'installation et la connexion de votre lecteur de carte, vous devez insérer votre carte d'identité électronique. Ce n'est qu'après cette étape que vous pouvez vous rendre sur le site de **Mon DOSSIER** en suivant ce lien : <https://mondossier.rn.fgov.be/>.

Introduisez enfin votre code PIN afin que votre identité soit vérifiée. Une fois que votre code PIN est introduit, vous avez accès à votre dossier personnel au Registre national.

Pour de plus amples informations concernant l'application **Mon DOSSIER**, veuillez vous adresser au Helpdesk de la Direction générale Identité et Affaires citoyennes : Helpdesk Belpic
Tél : 02 488 21 16 - helpdesk.belpic@rn.fgov.be

CHAMP SOLAIRE DE MERCKHOF LE PERMIS D'URBANISME EST DÉPOSÉ

En 2024, la Commune d'Aubel prenait l'initiative de créer un champ solaire sur l'ancienne sablière / décharge de Merckhof. Propriété de la Commune d'Aubel à travers la Fondation Nicolaï et située sur le territoire de Plombières, l'ancienne décharge de Merckhof permet d'envisager un projet citoyen en partenariat avec un partenaire coopératif et avec le Groupe d'Action Locale (GAL) Pays de Herve pour alimenter en puissance l'équivalent de 250 ménages. Le permis de bâtir élaboré par le bureau d'architecture local E2 a été introduit à la fin du mois de février.

Un peu d'histoire récente

Le 28 décembre 2015, la commune d'Aubel adhère à la convention des maires, se fixant comme objectif de réduire d'au moins 40 % les émissions de dioxydes de carbones par rapport à 2006 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Depuis, la commune d'Aubel a adopté un plan POLLEC, investi dans l'isolation de ses bâtiments publics, dans la création de bâtiments énergétiquement efficaces (espace culture, inauguré en 2023), dans le renouvellement énergétique de ses installations (chaudières haut rendement à l'administration communale, installation de panneaux photovoltaïques sur les infrastructures publiques comme l'abattoir, l'administration communale, le hall omnisports, le stade de football, etc).

C'est dans ce contexte qu'est né le projet communal de créer un champ solaire citoyen sur l'ancienne sablière et décharge de Merckhof.

Ce développement d'un champ solaire s'inscrit dans la transition climatique et le rôle sociétal de la commune.

Le GAL Pays de Herve et

le Parc Paysager Pays du Bocage comme partenaires

La commune d'Aubel a sollicité le Groupe d'Action Locale du Pays de Herve pour installer un partenariat opérationnel pour la mise en œuvre du projet qui sortira de terre entre 2026 et 2027. En matière d'intégration paysagère, la commune d'Aubel a travaillé avec le Parc Paysager Pays du Bocage.

À ce titre, la haie d'essences régionale présente en limite de propriété à rue sera complétée par 2 nouvelles sections de haie de même type (entretien limité) et dont la hauteur sera naturellement limitée à 5,00 m de façon à créer un ombrage limité sur les panneaux solaires. Cette haie est destinée à masquer complètement la vue des panneaux que ce soit depuis la voirie qui longe le terrain ou depuis l'environnement plus éloigné car le terrain se situe sur une ligne de crête bordant le plateau de Herve. A terme, la zone de projet constituera un pont de verdure supplémentaire dans le paysage.

En limite arrière du terrain, une haie d'essences régionales existe déjà. Celle-ci sera complétée et étoffée par de nouvelles plantations dans le but de rendre invisible le champ de panneaux solaires depuis les terrains et le vallon orienté vers le village d'Hombourg jusqu'à la frontière.

Comme le terrain du projet est quasiment plat, l'accompagnement végétal entourant les panneaux rendra ceux-ci invisibles. C'est le bureau d'architecture aubelois E2 qui a introduit le permis d'urbanisme auprès de la commune de Plombières.



Quelques chiffres

1000 kWc - Le terrain accueillera 1389 panneaux solaires d'une puissance unitaire de 720wc et d'une capacité totale de production de 1000 kWc de façon à optimiser la rentabilité du projet.

10.666 m² - La commune souhaite limiter la zone d'implantation des panneaux solaires à 10.666 m² sur les 14.671 m² de terrain disponible.

3.389 m² - La partie droite du terrain, soit 3.389 m², sera affectée à une zone entièrement végétalisée.

75 cm - Une couche superficielle d'argile d'une épaisseur de +/- 70-80 cm a été répandue sur la zone de remblais de la décharge en guise de couche d'étanchéité pour éviter à l'eau de surface de percoler au travers des immondices et être contaminée, avec une couche superficielle de terre arable et un engazonnement.

VOITURE PARTAGÉE

Besoin d'une voiture ponctuellement ?

Enersol met à votre disposition une voiture électrique partagée. Cette voiture stationne sur le parking à l'avant de l'Ecole-Logis d'Aubel, rue de la Station 18. Une petite formation à la conduite vous sera proposée avant la prise en mains. Vous pouvez obtenir des informations en scannant le QR code sur la portière de la voiture ou en participant à une prochaine séance d'information.

Si vous êtes intéressé, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : aj@enersol.be



FRELON ASIATIQUE AU PRINTEMPS, CHAQUE PIÈGE COMPTE

Consciente de la problématique du frelon asiatique et forte de différentes méthodes préalablement testées, la **Province de Liège** travaille à la mise en place de solutions concrètes pour y faire face.

La commune a commandé des pièges auprès de la Province de Liège, qui lui en a attribué **220**. Une première distribution a eu lieu le **2 mars**, lors de la réunion d'information organisée au centre culturel.



Pour savoir s'il reste des pièges disponibles, merci de prendre contact avec le **service environnement** de la commune.

Pierre TELLER Conseiller environnement - Conseiller énergie - Animateur du plan POLLEC

Mail : environnement@aubel.be ou Tél : +32 (0)87 68 01 30 – Menu 6

Pourquoi piéger au printemps ?

À la sortie de l'hiver, **après plusieurs jours à 12-15°C**, les reines fondatrices sortent de leur torpeur hivernale pour construire un nid primaire et élever les premières ouvrières.

Le piégeage de printemps constitue ainsi un **levier de prévention essentiel**, bien plus efficace que les interventions tardives sur des colonies déjà fortement développées.

Les conseils détaillés, schémas d'identification et recommandations complètes sont disponibles via le lien suivant :

<https://www.provincedeliege.be> – **tapez frelon dans la barre de recherche**

La participation citoyenne : un rôle clé

Les nids primaires sont souvent **discrets** et situés à proximité immédiate des habitations. Les citoyens sont donc en première ligne pour :

- installer des pièges de printemps de manière ciblée ;
- observer et signaler rapidement la présence d'un nid primaire ;
- contribuer à une **cartographie locale** de l'espèce.

Chaque signalement précoce renforce l'efficacité de l'action communale.

En cas de doute ou de découverte d'un nid (primaire ou secondaire), il est recommandé de **ne pas intervenir soi-même** et de **contacter la commune (service environnement, service travaux)** pour les nids situés sur le domaine public ou les services compétents pour les nids situés sur le domaine privé ou via une section apicole si vous êtes un apiculteur identifié auprès de l'AFSCA et que vous avez détecté un nid à moins d'un kilomètre de votre rucher.

Un nid primaire détruit au printemps, ou rendu «piégeant» grâce à un dispositif très proche, c'est l'équivalent de milliers de frelons en moins sur le territoire communal quelques mois plus tard.



NE PAS CONFONDRE

Neutralisation des nids de frelons asiatiques en Région wallonne

Attention : Lorsque vous observez un nid, assurez-vous au préalable que le nid est actif (aller-retour d'insectes) et prenez une photo. Pour rappel, les nids observés dans les arbres entre janvier et mai sont des nids de l'année précédente et sont donc inactifs.

Je suis apiculteur.trice

1. Je suis identifié.e auprès de l'AFSCA (ou je m'engage à le faire au plus vite).
2. J'ai détecté un nid de frelon à moins d'un kilomètre de mon rucher.
3. Je peux faire appel à une des sections volontaires qui ont des bénévoles formés et ont reçu du matériel de neutralisation.
4. Je demande une inscription à FixmyStreet avec mon numéro AFSCA au lien suivant : <https://forms.gle/7z9kFn9n4nKndxLR7>
5. Avec mon accès créé, je déclare mon rucher attaqué ainsi que le nid de frelons détecté à moins d'un kilomètre.

Je suis un.e citoyen.ne

1. Je me renseigne auprès de ma commune.
2. Je contacte un neutralisateur formé et renseigné sur la carte officielle (scanner le QR-Code).



<https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique>

J'ai repéré un nid situé sur un terrain de la Région wallonne

1. Ce nid représente-t-il un danger pour la sécurité des usagers ? Est-il situé à moins de 5 mètres de haut ?
2. Si tel est le cas, j'envoie la demande de neutralisation accompagnée d'une photo du nid à : invasives@spw.wallonie.be. La Région wallonne prendra en charge les coûts liés à la neutralisation.

UN PROJET DE 30 LOGEMENTS RUE SAINT-HUBERT

La **Société Wallonne du Logement (SWL)** et la société **Thomas & Piron** ont introduit un permis d'urbanisme pour la construction d'un **ensemble de 30 logements** à Aubel, **rue Saint-Hubert**, dans le cadre du **Plan de Relance de la Wallonie**.

Des logements pour répondre aux besoins de la commune

Comme de nombreuses communes rurales, Aubel fait face à une demande croissante en logements adaptés aux différentes réalités de vie : jeunes ménages, familles, personnes seules ou seniors.

Le projet prévoit une **diversité de types de logements**, permettant de répondre à ces besoins :

- **11 maisons "bel étage"**, dont une 4 façades
- **10 maisons de plain-pied**
- **9 appartements répartis dans deux immeubles**

Cette variété permet de proposer des logements adaptés à différentes compositions de ménage, tout en maintenant une échelle cohérente avec le quartier. **60 % des logements** seront soumis à des **conditions d'acquisition sociale**, principalement destinés aux **primo-accédants ou ménages à revenus moyens**.

Une implantation pensée pour le quartier

Les bâtiments seront réalisés **en une seule phase** et répartis sur deux parcelles.

Les maisons seront principalement **jumelées deux par deux**, ce qui permet de structurer harmonieusement l'espace tout en limitant l'impact visuel.

Les maisons "bel étage" seront implantées avec un recul de 6 mètres par rapport à la voirie et disposeront chacune d'un garage.

Les maisons de plain-pied bénéficieront de deux emplacements de parking par logement.

Deux immeubles à appartements complèteront l'ensemble :

- Un bâtiment de 5 appartements, incluant **un logement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR)** au rez-de-chaussée ;
- Un bâtiment de 4 appartements, dont le rez-de-chaussée sera occupé par des garages.

Un **espace public aménagé** est également prévu au nord de la parcelle, afin d'offrir un lieu ouvert et structurant au sein du projet.

Une architecture sobre et intégrée

Le parti architectural privilégie **la simplicité et l'intégration locale** : toitures à deux versants, façades en brique, soubassements en béton architectonique et matériaux traditionnels. L'objectif est de proposer un ensemble cohérent, respectueux de son environnement, tout en contribuant à l'évolution maîtrisée du village.

Enquête publique et participation citoyenne

Une enquête publique a été organisée du 2 février au 3 mars 2026, permettant aux citoyens de consulter le dossier et de formuler d'éventuelles réclamations.

Le dossier était consultable :

- Au Service Urbanisme de l'Administration communale (Place Nicolaï 1)
- En ligne sur le site : www.aubel.be

Une réunion d'information et de présentation du projet a également été organisée le lundi 9 février 2026 à l'Espace Culture.





BALADE PGRI

Le 14/03/2026, à l'occasion des Journées Wallonnes de l'Eau et dans le cadre du Plan de Gestion du Risque d'Inondation, la commune d'Aubel organise en collaboration avec le Contrat Rivière Meuse Aval, une journée pour vous permettre de comprendre l'hydrologie du territoire de la commune d'Aubel.



À cette occasion **deux activités gratuites** vous sont proposées,

1. Une balade au fil de l'eau dans la vallée de la Bel guidée par M. Charlie Huygens (guide nature et hydrogéologue de formation).
2. Une expérience pédagogique immersive à la (re) découverte de votre bassin versant proposée par le CRMA. Comprenez les enjeux, imaginez les solutions de demain pour faire face aux inondations.

Point de départ et d'arrivée le parking de l'Espace culture d'Aubel. RDV à 09h00.

Deux animations seront proposées, une pendant la balade et une entre 9h30 et 12h00

Réservation par mail : Charlie Huygens
col.izoard@gmail.com (nombre de place limitée)

Réservez vos places : inondation@meuseaval.be

BALADES GUIDÉES AU PAYS DE HERVE

Depuis plus de 15 ans, la **Maison du Tourisme du Pays de Herve** organise chaque dernier dimanche des mois de janvier à décembre une **balade thématique encadrée par un guide** qui vous emmène à la découverte des communes du territoire touristique du Pays de Herve !

Ces balades sont **accessibles à tous**, petits et grands !

Les **distances** parcourues **varient entre 4 et 12 km pour la randonnée**. Il n'y a **pas d'inscription préalable**. Nous donnons **rendez-vous** aux promeneurs le jour-même, **quelques minutes avant le départ prévu à 9h30** et demandons **3€ à chaque participant** (gratuit pour les moins de 12 ans).

La balade du dimanche 29 mars 2026 (- 4 km) se déroulera dans votre commune d'Aubel sur la thématique de l'eau dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.



Demandez le programme !



Envie de recevoir le **programme complet** pour l'**année 2026** ?

Je scanne ce QR-Code et je m'inscris !



Je renvoie ce coupon ou un mail à **info@paysdeherve.be** ou je le dépose à la Maison du Tourisme du Pays de Herve, place de la Gare 1 à Herve ou à l'Antenne touristique, sur la Grand Place à Visé



BALADES GUIDÉES 2026
Je souhaite recevoir le programme complet des balades guidées de la maison du tourisme

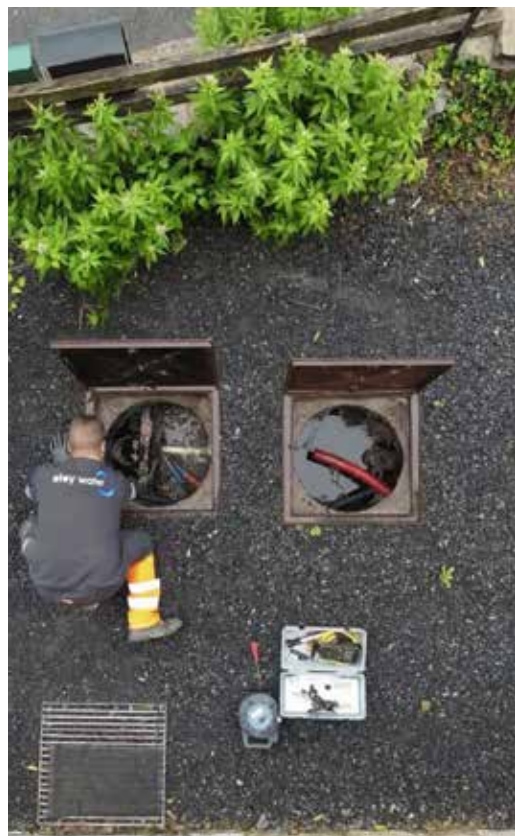
E-mail :

Prénom : **NOM :**

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Des aides concrètes pour mieux traiter nos eaux usées

Dans une commune rurale comme Aubel, toutes les habitations ne peuvent pas être raccordées aux égouts publics. Dans ces situations, le traitement des eaux usées repose sur un système d'épuration individuelle (SEI). Afin d'accompagner les citoyens concernés, la Wallonie a confié depuis 2018 à la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) la gestion publique de l'assainissement autonome. Cet accompagnement vise à faciliter l'installation, l'entretien et la pérennité de ces dispositifs essentiels pour la protection de l'environnement et de la santé publique.



Des aides financières pour l'installation d'un système agréé

Si votre habitation se situe en zone d'assainissement autonome, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une prime importante pour l'installation d'un SEI agréé.

À titre indicatif, pour une installation de base de 5 équivalents-habitants, les montants sont les suivants :

- 1 500 € de prime de base ;
- 3 500 € lorsque le rejet constitue un « point noir local » reconnu pour des raisons de salubrité publique ;
- 6 000 € en zone prioritaire, lorsque l'installation est imposée par la Région à la suite d'une étude de zone.

Ces montants peuvent être majorés selon la situation : habitant supplémentaire, test de perméabilité du sol, dispositif d'infiltration ou choix d'un système extensif (comme le lagunage). La prime peut couvrir jusqu'à 80 % du montant total des factures.

Un entretien encadré et partiellement pris en charge

Pour garantir le bon fonctionnement des systèmes d'épuration individuelle, un entretien régulier est obligatoire. La SPGE intervient financièrement à chaque entretien périodique (si vous avez inscrit votre SEI sur la plateforme SIGPAA) :

- 120 € pour une petite installation individuelle ;
- 150 € pour une installation de taille moyenne ;
- 200 € pour une station plus importante.

(intervention forfaitaire indexée annuellement)

Par ailleurs, si vous payez le Coût-Vérité Assainissement (CVA) via votre facture d'eau, les frais de vidange des boues excédentaires sont intégralement pris en charge par la SPGE, pour autant que l'intervention soit réalisée par un vidangeur conventionné que vous trouverez sur la plateforme SIGPAA.

Un rappel utile du cadre légal

À Aubel, l'installation d'un système d'épuration individuelle est obligatoire depuis le 24 avril 1997 pour toute habitation dont le permis d'urbanisme a été délivré après cette date. Ces logements, considérés comme « nouveaux » au regard de la planification de l'assainissement, ne peuvent pas bénéficier de la prime à l'installation, l'équipement devant être prévu dès la construction. L'absence ou la non-conformité d'un système constitue une infraction environnementale.

Des démarches simplifiées pour les citoyens

Pour faciliter vos démarches, il est vivement recommandé de faire appel à un installateur certifié (plateforme SIGPAA). Cette option permet notamment de bénéficier du système du tiers-payant (la prime est directement déduite de la facture) ainsi que d'un contrôle de premier fonctionnement gratuit.

Toutes les informations utiles, la liste des systèmes agréés et des prestataires certifiés sont disponibles sur la plateforme officielle de la SPGE : sigpaa.spge.be ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 17h au 087/29 31 20.

Un système d'épuration individuelle bien conçu et bien entretenu est un investissement durable, au service de votre confort, de l'environnement et de la qualité de l'eau sur notre territoire communal.

Plus d'infos sur votre épuration ? Visitez www.monepuration.be



CONSEIL COMMUNAL : AU CŒUR DES DÉCISIONS

Chaque mois, le conseil communal se réunit afin d'aborder les dossiers essentiels à la vie de notre commune.

Parmi les thématiques traitées en 2025 figuraient notamment le budget communal, le plan général d'urgence et d'intervention, les actions menées en faveur du climat ou encore le changement de nom de la rue « Raer » à La Clouse.

En parallèle, afin de défendre au mieux les intérêts d'Aubel et de participer activement aux décisions, les membres du conseil siègent également au sein de différentes intercommunales, tels que l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE), le Centre Régional de la Petite Enfance (CRPE) et d'autres structures.

Les séances du conseil communal sont ouvertes au public : chacun peut y assister en présentiel ou suivre les séances

en direct sur la page Facebook de l'administration communale d'Aubel.

Vous avez une question ou une interpellation ? N'hésitez pas à prendre contact avec un membre du conseil communal.

Bon à savoir : la commune dispose également d'un Conseil communal des enfants, réunissant des élèves des trois écoles primaires. Une belle manière d'initier nos jeunes à la citoyenneté et à la participation démocratique.

COMPOSITION



Freddy LEJEUNE - Aubel Demain

Bourgmestre

freddy.lejeune@aubel.be

Police & Zone de Secours. Vie associative. Commerce et marché. Travaux. Sport. État-civil.

Le Collège communal



Benoît DORTHU - Aubel Demain

Échevin

benoit.dorthu@aubel.be

Agro-alimentaire (abattoir). Agriculture. Projets d'infrastructure subsidiés. Commission locale de développement rural.



Antoine VERMEIRE - Aubel Demain

Échevin

antoine.vermeire@aubel.be

Urbanisme. Patrimoine. Logement. Mobilité. Enseignement. Environnement. Finances et budget.



Audrez JORIS - Aubel Demain

Échevine

audrez.joris@aubel.be

Tourisme. Personne handicapée. ATL. Espace Culture (bibli-Artis-touille). Jeunesse. Petite enfance. Séniors.



Céline DENOËL-HUBIN - Aubel Demain

Présidente du CPAS

celine.hubin@aubel.be

Présidente du CPAS. PCS. Comité culturel. Participation citoyenne. Culte. Communication.

Le Conseil communal

Jacques PIRON - Aubel Citoyen

jacques.piron@aubel.be

Thierry MERTENS - Aubel Citoyen

thierry.mertens@aubel.be

Bénédicte WILLEMS-LÉGER - Aubel Demain

benedicte.leger@aubel.be

Léon STASSEN - Aubel Demain

leon.stassen@aubel.be

François DUMONT - Aubel Demain

francois.dumont@aubel.be

Frédéric DEBOUNY - Aubel Demain

Président du conseil

frederic.debouny@aubel.be

Martine MEURENS - Aubel Citoyen

martine.meurens@aubel.be

Joël JACOB - Aubel Demain

joel.jacob@aubel.be

Marc STASSEN - Aubel Citoyen

marc.stassen@aubel.be

Marjorie ERNENS - Aubel Demain

marjorie.ernens@aubel.be

Tom LARDINOIS - Aubel Demain

tom.lardinois@aubel.be

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN À AUBEL

Les dames nées entre 1957 et 1976 et domiciliées à Aubel recevront dans les prochains jours un courrier d'invitation de la Province de Liège – Pôle médical.

Le Mammobile de la Province de Liège sera présent à Aubel :

- Vendredi 3 avril
- De 9h30 à 19h30
- Parking empierré du Hall Omnisports
- Uniquement sur rendez-vous au 04/279 43 40 (de 9h à 12h et de 13h à 16h)

Je soutiens le dépistage



Tendrement

Passionnément

À la folie

Beaucoup

Pas du tout

Un peu

Régulièrement

Vous avez entre 50 et 69 ans ?
Vous avez l'occasion d'effectuer
un dépistage du cancer du sein
gratuitement dans notre Mammobile.
Parlez-en à votre médecin généraliste !



Rendez-vous obligatoire et informations :
Pôle Médical de la Province de Liège

☎ 04/279 43 40

✉ depistage.mammobile@provincedeliege.be



PLAIN'AUBEL

Quand ?

Du 6 au 31 juillet 2026
De 9h à 16h
Accueil de 8h à 9h et de 16h à 17h

Où ?

sur 2 sites :
Ecole de La Clouse
(2,5 à 5 ans)
& Hall Omnisports
(6 à 12 ans)

Pour qui ?

Enfants de 2,5 à 12 ans
Répartis en 5 sections

Comment s'inscrire ?

Inscriptions en ligne
sur notre site
www.aubel.be
A partir du 6 avril 2026 et
Clôture le 5 juin 2026

Tarif :

Inscription

10€ (frais unique)

Aubelois :

Non-Aubelois :

+40€/semaine +60€/semaine

Infos & Contact

Célia Breuwer - 087/680 130 (option 4)
celia.breuwer@aubel.be

Audrey Joris - 0496/44 01 25
audrey.joris@aubel.be



SERVICE TRAVAUX - UN DÉNEIGEMENT AU TOP

Les conditions météorologiques hivernales particulièrement rigoureuses cet hiver ont rendu les routes du réseau communal très glissantes, en raison des basses températures et des importantes chutes de neige.

Face à cette situation, les équipes du service voirie se sont pleinement mobilisées, de jour comme de nuit, pour assurer le déneigement et l'épandage de sel sur l'ensemble du territoire communal. Malgré le froid intense, qui limite l'efficacité immédiate du sel, elles ont travaillé sans relâche afin de garantir au maximum la sécurité des usagers.

Ces interventions ont souvent été réalisées dans des conditions difficiles, à des horaires inhabituels, nécessitant une grande disponibilité et un réel sens du service public.

Le collège communal, au nom du conseil et de tous les Aubelois tient à adresser **un sincère et chaleureux merci à l'ensemble du service voirie** pour son professionnalisme, son engagement constant et son dévouement au service de la population. Leur travail, souvent discret mais essentiel, contribue chaque jour à la sécurité et au bien-être de tous.



LES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES (EPN) À AUBEL

Un accompagnement numérique pour tous, tout au long de l'année

À Aubel, les **Espaces Publics Numériques (EPN)** accompagnent les citoyens dans l'utilisation des outils numériques du quotidien. Ouverts à tous, ils offrent un accès à l'informatique ainsi qu'un accompagnement humain, personnalisé et bienveillant.

En complément de l'accompagnement individuel, l'EPN d'Aubel propose également, en collaboration avec **Mobitic**, un **programme de formations thématiques tout au long de l'année 2026**. Ces formations pratiques permettent d'apprendre à utiliser Internet et les outils numériques en toute sécurité et en toute confiance.

Programme des formations EPN & Mobitic – 2026

Les formations abordent notamment :

- les **paiements et banques en ligne** et la prévention des arnaques ;
- les **achats et ventes en ligne** ;
- l'utilisation de **WhatsApp** et d'autres applications courantes ;
- la reconnaissance et l'évitement des **arnaques sur Internet** ;
- l'utilisation d'outils de **navigation et de géolocalisation** (Google Maps, Waze...) ;
- l'**organisation de vacances en ligne**, pas à pas.



Ces formations ont lieu en journée, de **9h30 à 12h et/ou de 13h à 15h30**, et sont animées par des formateurs de l'EPN et de Mobitic, selon les thématiques. Les EPN et les formations **Mobitic** constituent ainsi un **véritable levier d'inclusion sociale et numérique**, en permettant à chacun de gagner en autonomie face à des services de plus en plus digitalisés.

L'UCTL FAIT APPEL AUX BÉNÉVOLES.

L'UCTL (Université Complétive du Temps Libre) du Plateau de Herve est une initiative émanant des communes d'Aubel, de Thimister et de Herve.

Cette organisation a vu le jour il y a 11 ans déjà. Elle compte aujourd'hui plus de 400 élèves-participants qui fréquentent assiduellement les cours organisés sur l'ensemble du territoire du Plateau.

Les professeurs sont choisis en fonction de leurs compétences et de leurs qualités pédagogiques et nous faisons en sorte que l'enseignement qu'ils prodiguent soit accessible à tous.

Mais derrière cette structure dynamique, il y a des bénévoles qui élaborent les programmes, gèrent les inscriptions et accueillent les participants. Le comité de l'UCTL compte une douzaine de membres mais nous avons toujours besoin de la collaboration de personnes enthousiastes prêtes à consacrer un peu de leur temps à la poursuite de cette extraordinaire aventure.

N'hésitez pas à nous rencontrer.

Si vous êtes partant(e)s pour faire partie de l'équipe, il vous suffit de contacter :

L'échevinat de la Culture d'Aubel
(Audrey Joris : audrey.joris@aubel.be).

Pour des questions complémentaires, vous pouvez vous adresser à Richard Faymonville (président de l'UCTL) : 0496 267586

COURS D'INFORMATIQUE 2026

Judi 29 janvier 2026
 "Paiements et banques en ligne : ce qu'il faut savoir pour éviter les arnaques"
 De 9h30 à 12h et/ou de 13h à 15h30
 Animé par M. Ernst

Vendredi 13 février 2026
 "Ventes et achats en ligne, c'est facile"
 De 9h30 à 12h et/ou de 13h à 15h30
 Animé par Mobitic

Judi 26 mars 2026
 "WhatsApp de A à Z : astuces pratiques"
 De 9h30 à 12h et/ou de 13h à 15h30
 Animé par M. Ernst

Judi 23 avril 2026
 "Les arnaques sur Internet"
 De 9h30 à 12h et/ou de 13h à 15h30
 Animé par M. Ernst

Vendredi 29 mai 2026
 "Se situer, chercher son chemin, découvrir le monde (Google Maps, Waze, ...)"
 De 9h30 à 12h et/ou de 13h à 15h30
 Animé par Mobitic

Judi 25 juin 2026
 "Organiser ses vacances en ligne, pas à pas"
 De 9h30 à 12h et/ou de 13h à 15h30
 Animé par M. Ernst

Les inscriptions se font :

par e-mail : bibli@aubel.be
 par téléphone : 087/68.72.00

LES CONTES DES 7 LIEUX FONT HALTE À AUBEL !

Le mercredi **6 mai 2026 à 17h**, la Bibliothèque d'Aubel a le plaisir d'accueillir la troupe **des Bonimenteurs** dans le cadre de l'événement itinérant Les Contes des 7 lieux. Après avoir sillonné plusieurs communes du Pays de Herve, ils feront escale chez nous pour présenter leur spectacle original : « **Les Lecteurs Publics** ».

Rendez-vous à la **plaine de jeux des Terrasses** pour un moment de littérature vivante et partagée. Et pas d'inquiétude en cas de météo capricieuse : un repli est prévu dans la salle de spectacle de l'**Espace Culture**.

Ce spectacle, destiné principalement à un **public adulte**, vous invite à redécouvrir de grands auteurs hors des murs des bibliothèques. Gosciny, Laurence Vielle, Ascanio Celestini, Tiffany McDaniel, Charb, Mona Chollet, Paul Auster, Eve Ensler... Leurs mots résonneront à deux voix, devant une caravane devenue scène ouverte, pour un voyage sensible, drôle et engagé au cœur de la littérature.



Infos pratiques

Où ? Plaine de jeux des Terrasses – repli à l'Espace Culture en cas de pluie

Quand ? Mercredi 6 mai 2026 à 17h

Prix ? 5 € pour les plus de 12 ans – gratuit pour les enfants

Inscriptions : 087/68.72.00 • bibli@aubel.be

Venez tendre l'oreille, vous laisser surprendre et partager ensemble le plaisir des mots hors des sentiers battus !

FOIRE DU LIVRE ANNUEL





COLLECTES EN PORTE À PORTE



Petit rappel pour une utilisation correcte de vos conteneurs

Que vous ayez un conteneur pour les papiers/cartons et/ou pour les déchets organiques et pour les déchets tout-venants, voici les informations importantes pour éviter les surprises...

COMMENT VÉRIFIER MA PRODUCTION DE DÉCHETS ?



Elle est disponible via votre espace personnel « **mon conteneur en ligne** » sur intradel.be. Si vous n'avez plus vos login et mot de passe, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse info@intradel.be avec vos coordonnées postales, ou de contacter notre call center au **04/240.74.74**.

JE DÉMÉNAGE, QUE DOIS-JE FAIRE AVEC MES CONTENEURS ?



Vos conteneurs sont **liés à votre adresse** et non pas à votre nom. Lorsque vous déménagez, tout comme pour votre compteur d'eau ou d'électricité, vous devez les **laisser sur place** et remplir un document pour signaler votre changement d'adresse. Ce document (disponible auprès de votre administration communale) devra être signé par vous.

MON CONTENEUR N'A PAS ÉTÉ TOTALEMENT VIDÉ LORS DE LA COLLECTE. QUI CONTACTER ? LES DÉCHETS RESTÉS DANS MON CONTENEUR ONT-ILS ÉTÉ PESÉS ?

Pour comptabiliser les kilos collectés, **DEUX pesées distinctes** sont effectuées. Une **avant la vidange**, et une **après**. Le poids pris en considération est la **différence entre ces deux pesées**. S'il reste des déchets dans votre conteneur (quelque chose bloque ou empêche les déchets de s'évacuer), ceux-ci ne seront pas comptabilisés.

QUELS SACS PEUT-ON METTRE DANS LE CONTENEUR VERT ?



Les déchets organiques (restes de nourriture, épluchures de fruits et légumes, etc) peuvent être jetés soit directement dans le conteneur, soit **emballés dans un sachet de pain** en papier ou un sac compostable. Ce dernier **DOIT IMPÉRATIVEMENT** porter le **logo OK compost/TÜV AUSTRIA**. Ce label garantit une bonne décomposition du sac et de la matière organique.

QUAND SORTIR VOS CONTENEURS ?

Quand ils sont **PLEINS**... Sortis trop tard, vos conteneurs risquent de ne pas être collectés. Nous recommandons de sortir vos poubelles **la veille de la collecte** en fonction des réglementations communales: **au plus tôt à 19h la veille, au plus tard à 5h du matin le jour même**. Les camions sont susceptibles de passer à partir de 5h du matin (surtout en période estivales), jusque 18h.

QUE FAIRE SI MES CONTENEURS N'ONT PAS ÉTÉ VIDANGÉS ?



Si vos conteneurs ont bien été sorti à temps mais que le camion n'est pas passé, nous vous invitons à contacter le call center d'Intradel.



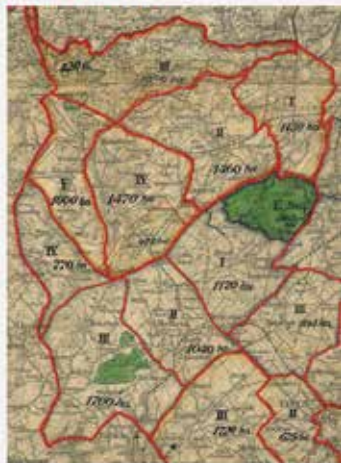
Une réclamation à formuler ?

Complétez le formulaire en ligne (QR code) ou contactez nous par téléphone au 04/240.74.74.



MI-SEPTEMBRE 44 : FIN D'UNE ANNEXION INJUSTE DE 10 COMMUNES

MI-SEPTEMBRE
44,



FIN D'UNE ANNEXION
INJUSTE DES 10 COMMUNES.

Par Marc Simons
en collaboration avec Olivier Radermacher

Le **10 septembre 2026**, à l'Espace Culture, une conférence exceptionnelle reviendra sur un épisode méconnu de notre histoire : **l'annexion par le Reich** de villages situés à l'Est de la Belgique, en plus des Cantons d'Eupen, Saint-Vith et Malmédy. Sont concernés les villages des communes de **Plombières, Welkenraedt, Baelen**, ainsi que **La Clouse**.

L'ouvrage qui accompagne cette conférence retrace la vie quotidienne des habitants de ces communes entre **le 18 mai 1940 et la libération**, et les nombreuses conséquences de ce conflit :

- perte de la nationalité belge
- usage obligatoire de l'allemand dans les écoles, églises et services publics
- déplacements de frontières, propagande et germanisation
- résistance locale, réfractaires et prisonniers politiques

Le livre met en lumière **le rôle de l'individu et sa capacité à agir dans une situation exceptionnelle**. Il est enrichi de **photos et documents inédits**, ainsi que de **témoignages poignants**.

« La Force de nouveau l'emporte sur le Droit.
Arrogant, le Germain vient nous dicter ses lois.
Simplement il annexe un coin de la Patrie,
Mais il n'en saura point fléchir l'âme meurtrie. »
— Achille Janssen

Auteur : Simons Marc, en collaboration avec Olivier Radermacher

Disponible à :

- Office du tourisme d'Aubel
- Maison du tourisme du Site minier à Plombières
- Royal Syndicat d'Initiative de Welkenraedt
- Contact : simonsmarc1962@gmail.com

Prix : 20,00 € (frais de port : +5,00 €)

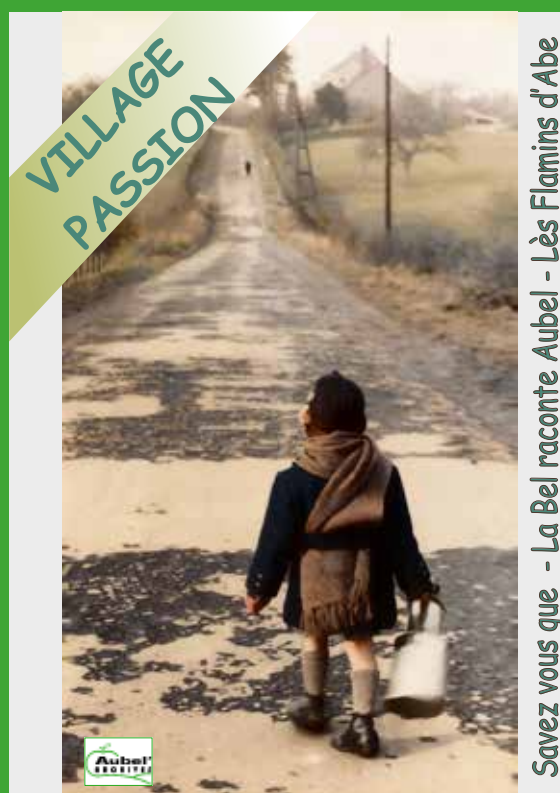
À DÉCOUVRIR : LE JEUDREDI (8 AVRIL)

Le groupe d'Aubel Archives, vous proposera d'acheter sa toute nouvelle brochure à l'occasion du Jeudredi d'avril, le 8.

Ce soir-là, Richard Faymonville vous proposera une conférence-conte sur le thème « La Bel raconte Aubel », texte qu'il avait présenté en 1998 à l'occasion du 750^e anniversaire de la première apparition du nom d'Aubel dans un document officiel. Le texte profondément revu, vous fera voyager dans l'histoire de notre village.

Cette brochure vous proposera trois chapitres : « Savez-vous que... », le texte de la conférence accompagné de photos spectaculaires ainsi qu'un explicatif sur tous les lieux-dits de notre commune.

Un document que tout bon Aubelois se devra de posséder...



VILLAGE
PASSION

Savez vous que - La Bel raconte Aubel - Lès Flamins d'Abe





SE FORMER AUX SITUATIONS D'URGENCE ET SI, UN JOUR, C'ÉTAIT À VOUS D'AGIR ?

Chacun peut être confronté à une situation d'urgence : malaise, chute ou accident de la vie quotidienne peuvent survenir à tout moment, que ce soit à domicile, sur le lieu de travail, sur la route ou lors d'activités extérieures. En attendant l'arrivée des secours, chaque minute est déterminante : les premiers gestes peuvent sauver une vie ou limiter les conséquences d'un accident. Se former aux premiers secours constitue donc un véritable acte citoyen.

QUEL EST L'OBJECTIF DE SE FORMER ?

Se former aux premiers gestes de secours permet de :

- développer les bons réflexes et la confiance ;
- savoir réagir rapidement et efficacement sans paniquer ;
- augmenter les chances de survie d'une victime en attendant l'arrivée des secours ;
- être capable d'aider ses proches et les autres.

DES GESTES SIMPLES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Lors d'une formation, vous apprenez notamment à :

- alerter correctement les services de secours ;
- sécuriser une situation et éviter le suraccident ;
- mettre une personne inconsciente en position latérale de sécurité ;
- pratiquer un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur ;
- réagir face à un étouffement ;
- effectuer d'autres gestes de premiers secours (soins de plaies, brûlures, etc.).



LES FORMATIONS, POUR QUI ?

La formation aux premiers secours s'adresse à tous les citoyens, quels que soient l'âge ou le parcours : parents, jeunes, seniors, bénévoles, agents communaux, associations...

Chacun peut être amené, un jour, à porter secours à un proche ou à un inconnu.

**PENSEZ À
TÉLÉCHARGER
L'APPLI 112 BE !**

**1 APP,
3 SERVICES
DE SECOURS**

112 BE



OÙ SE FORMER ?

Il existe plusieurs types de formation en Premiers Secours :

- Initiations courtes pour apprendre les gestes essentiels
- Formations certifiantes, comme le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours)
- Modules spécifiques, notamment pour les entreprises

Ces formations sont proposées par :

- La Croix-Rouge de Belgique
- Certaines asbl
- La médecine du travail (pour ses propres travailleurs)
- Des organismes et centres spécialisés privés

Se former aujourd'hui, c'est peut-être sauver une vie demain !



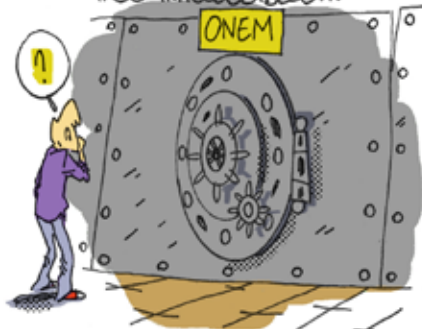
Et si vous testiez vos réflexes face à une situation d'urgence ?

Il existe «sauveunevie.be», une expérience interactive gratuite qui permet d'apprendre les gestes qui sauvent à travers trois films immersifs. Scannez le QR Code ci-joint et testez vos connaissances dès maintenant !



ARTICLE 60 ? C'EST QUOI CE TRUC ?

EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL
LES CHOSSES PEUVENT PARAÎTRE
TRÈS INACCESSIBLES...



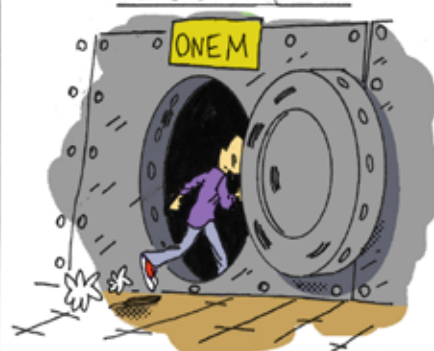
POURTANT, LE TRAVAIL EST VECTEUR
D'AFFILIATION SOCIALE.

L'ARTICLE 60 §7 PERMET À UNE PERS-
-ONNE N'AYANT PAS SUFFISAMMENT
TRAVAILÉ D'OUVRIR SES DROITS AUX
ALLOCATIONS DE CHÔMAGE...



TOUT EN RETROUVANT UNE DYNAMIQUE
PROFESSIONNELLE VALORISANTE!

IL EST QUESTION DE FAVORISER
UNE INSERTION DURABLE SUR LE
MARCHÉ DE L'EMPLOI...



...EN OUVRANT SES PORTES!!!

DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 60,
LE CPAS EST L'EMPLOYEUR JURIDIQUE



... COUVRE LE TRAVAILLEUR VIA
SES ASSURANCES...

... ET ASSURE LE SUIVI ADMINISTRATIF,
SOCIAL ET PROFESSIONNEL!



MÊME SI L'INTÉRESSÉ EST MIS À
DISPOSITION D'UNE STRUCTURE
EXTERNE (ASBL, COMMUNE, ETC.).



CE PARTENARIAT FERA L'OBJET D'UNE
CONVENTION ENTRE L'EMPLOYEUR,
LE TRAVAILLEUR ET LE CPAS



LES CONDITIONS DE TRAVAIL
SERONT CELES EN VIGUEUR
CHEZ L'EMPLOYEUR.

LE CPAS VEILLERA À CE QUE
LE DROIT DU TRAVAIL ET LA RÈGLE
DES 38H/SEMAINE SOIENT
RESPECTÉS!



LE CONTRAT ARTICLE 60 PRENDRA
FIN UNE FOIS QUE LE TRAVAILLEUR
AURA PRESTÉ LES JOURS REQUIS.



CE DISPOSITIF EST ADAPTÉ AUX
PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI...



ET LEUR PERMET DE S'EN
RAPPROCHER PROGRESSIVEMENT!

AGENDA COMMUNAL

MARS - AVRIL - MAI - JUIN 2026

14 et 15 mars

Opération arc-en-ciel
Collecte de vivres non
périssables au bénéfice
d'associations d'enfants
défavorisés

14 mars

Balade PGRI

22 mars

Jogging de l'école de
La Clouse

28 et 29 mars

Championnat et tournoi
du Kin-ball
Pièce de Théâtre
d'Aubel

28 mars

SANBAN des Scouts

29 mars

Balade guidée du Pays
de Herve (p8)

11 avril

Repas printanier de
l'école de La Clouse

13 avril

soirée du quartier de
Gorhez

6 avril

Déjeuner du Bailou

18 avril

Portes ouvertes des
écoles communales

22 avril

Spectacle de l'école de
Saint Jean-Sart au hall
omnisports

2 et 3 mai

Marche des
compagnons de Saint
Hubert

22 mai

Concerts du Printemps
Tous les vendredis
jusqu'au 19 juin

23 mai

Val-Dieu Trail 2026

23 mai

Spectacle de l'école libre
au hall omnisports

30 mai

Gala de danse

1er juin

Accueil des nouveaux
aubelois

7 juin

Foire du livre au hall
omnisports

7 juin

Barbecue de l'école de
Saint Jean-Sart

Du 13 au 16 juin

Kermesse sur les places
dans le centre d'Aubel

Du 17 au 21 juin

Braderie des
commerçants

21 juin

Fête de la musique de
8h00 à 19h00

28 juin

Pétanque de Gorhez

1er juillet

Réception du Standard
de Liège au RFC
d'Aubel

